



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des institutions**

### **Rapport**

Étude et approbation du Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature déposé à l'Assemblée nationale le 6 février 2018

Procès-verbal de la séance du 20 février 2018

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n° 4086-20180221**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 20 FÉVRIER 2018 .....	1
AUDITION .....	2
ÉTUDE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE .....	2

### ANNEXES

- I. Amendement approuvé
- II. Amendement refusé
- III. Liste des documents déposés

Séance du mardi 20 février 2018

Mandat : Étude et approbation du Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature déposé à l'Assemblée nationale le 6 février 2018 (Ordre de l'Assemblée le 13 février 2018)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Bourgeois (Abitibi-Est) en remplacement de M. Huot (Vanier-Les Rivières)

M. Busque (Beauce-Sud) en remplacement de M. Boucher (Ungava)

M. Hardy (Saint-François) en remplacement de M. Merlini (La Prairie)

M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques

M<sup>me</sup> Maltais (Taschereau)

M. Pagé (Labelle), porte-parole de l'opposition officielle responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)

M. Reid (Orford)

M. Rousselle (Vimont)

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Autre députée présente :

M<sup>me</sup> Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Témoin :

Directeur général des élections du Québec :

M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec

M. Jean-François Blanchet, adjoint et directeur des opérations électorales

M<sup>c</sup> Benoît Coulombe, conseiller juridique

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### AUDITION

La Commission entend le Directeur général des élections du Québec.

### ÉTUDE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Un débat s'engage.

M<sup>me</sup> Maltais (Taschereau) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Il est convenu d'étudier simultanément le Règlement et l'amendement coté Am a.

À 10 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. le président dépose le document coté CI-227 (annexe III).

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Pagé (Labelle) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Il est convenu d'étudier simultanément le Règlement et les amendements cotés Am a et Am 1.

Après débat, l'amendement coté Am 1 est approuvé.

L'amendement coté Am a est refusé.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature*, modifié, est approuvé.

À 11 h 43, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

---

Carolyne Paquette

---

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 20 février 2018

**ANNEXE I**

**Amendement approuvé**

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature déposé à  
l'Assemblée nationale le 6 février 2018

AMENDEMENT

Article 1

Supprimer le second alinéa de l'article 6 du ~~Règlement modifiant le~~ Règlement sur la  
déclaration de candidature ~~déposé à l'Assemblée nationale le 6 février 2018~~ modifié par  
l'article 1 du Règlement modifiant le Règlement  
sur la déclaration de candidature déposé à  
l'Assemblée nationale le 6 février 2018.

approuvé  
C. Paquet

**ANNEXE II**

**Amendement refusé**

Ama  
~~Am~~  
Art 1

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature déposé à  
l'Assemblée nationale le 6 février 2018

AMENDEMENT

Article 1

Modifier le premier alinéa de l'article 6  
du Règlement sur la déclaration de candidature  
modifié par l'article 1 du Règlement  
modifiant le Règlement sur la déclaration  
de candidature déposé à l'Assemblée  
nationale en ajoutant « entièrement »  
après le mot « visage » et les  
mots « clairement visible, » après le  
mot « découvert »

Refusé  
C. Paquet

## **ANNEXE III**

### **Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

Directeur général des élections. [Petit lexique terminologique concernant les modèles de voiles possibles]. 2018. 1 f. Déposé 20 février 2018. CI-227